

Info Covid-19

Mise à jour : Vendredi, 21 mai, 2021 - 08:25

POINT SANITAIRE

CORONAVIRUS
Covid-19

Jeudi 20 mai : aucun nouveau cas

126

tests effectués ce jour

32 488

tests réalisés depuis le 18/03/2020

426

personnes en quarantaine dans un hôtel

125

cas confirmés depuis le 18/03/2020

dont 67

cas depuis le 7/03/2021

0

patient en réanimation

L'essentiel de l'actualité

- Les **voyageurs vaccinés** contre le Covid-19 par les vaccins à ARN messenger autorisés par la Nouvelle-Calédonie (vaccins Pfizer ou Moderna, deux doses reçues au minimum 14 jours avant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie), peuvent bénéficier, dès lors que la **preuve de leur immunisation et de leur non contagion** sera faite, d'une **quarantaine obligatoire à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie de sept jours**. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- Les **vols internationaux** en provenance et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont **limités au moins jusqu'au 30 octobre 2021**.
 - Pour en savoir plus sur les **arrivées**, [CLIQUEZ ICI](#)
 - Pour en savoir plus sur les **départs**, [CLIQUEZ ICI](#)
- Toutes les personnes* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent **venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux** ou faire un aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent **remplir le formulaire de recensement**. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- Pour toute question au sujet des **évacuations sanitaires**, contactez la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc

Contacts utiles

Informations générales sur le Covid-19

05 02 02 (8 h à 17 h, du lundi au vendredi)

Accompagnement des entreprises et mesures économiques

05 03 03 (8 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Écoute et soutien psychologique

05 01 11 (8 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi)

SOS Écoute

05 30 30 (9 h à 1 h, du lundi au samedi, 9 h à 13 h, 17 h à 1 h le dimanche)

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via [Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées](#), puis [Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie](#).

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

-  [Arrêté conjoint n°2021-4592 de déconfinement.pdf](#) (11.57 Mo)
-  [Recommandations sanitaires générales 2021.pdf](#) (812.62 Ko)
-  [Arrêté 2020-1787 Vols limités jusqu'au 31 juillet 2021.pdf](#) (1007.5 Ko)

LIENS UTILES

-  [Arrêté conjoint de déconfinement du 1er avril 2021](#)

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication

LIENS UTILES





Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité